

TRAVAUX DU CONSEIL

Réunion du 3 Mai 2010

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées :

- AC 366 - 369 - 507 rue des Coteaux du Layon appartenant a MM. FOISSIER-PICHERIT
- AB 307 - 311 rue de la Foret appartenant a MM. VIRGISSON-BARON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur ces transactions.

DESSERTE RÉSEAU ÉLECTRIQUE TERRAIN M. ARRAITZ

Vu la délibération d'adhésion au Syndicat d'Energies,

Vu le détail estimatif des travaux de desserte de l'habitation de M. ARRAITZ pour un montant de 2 437 €, le conseil municipal décide de participer financièrement aux travaux cités et de régler au SIEML sur présentation des mémoires la somme de 2 437 €.

RECOUVREMENT FORFAIT NATIONAL TICKET BLEU

EXTENSION RÉSEAU ÉLECTRIQUE TERRAIN M. RÉMY ARRAITZ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de recouvrer la somme de 2 437 € auprès de M. ARRAITZ.

ZONE ARTISANALE : CHOIX DES BUREAUX D'ÉTUDE

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des offres des bureaux d'étude pour la création de la zone artisanale, comprenant la Mission loi sur l'eau, le coordonnateur Sécurité Protection de la Santé et la mission géotechnique. Ces offres ont été étudiées par le Cabinet CHAUVEAU qui propose de retenir les offres suivantes :

Mission loi sur l'eau : APAVE - 1 700 € H.T.

Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé : SMOPE - 770 € H.T.

Mission géotechnique : SIC INFRA - 1 690 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ses offres et autorise le maire à signer les devis.